

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LA BILLETTERIE DU GRAND GALA DES ARTS ET MÉTIERS DE BORDEAUX

-

## Le Comité des Fêtes

### **Préambule**

*La Nuit des Fignos* est le Grand Gala (nommée après "Grand Gala") du campus des Arts et Métiers de Bordeaux. C'est un événement majeur pour notre école depuis 60 années et ce gala est devenu de nos jours le plus fréquenté d'aquitaine, voyant chaque année son nombre d'invités s'agrandir. Le gala est, par tradition, le fruit du travail acharné de deux promotions. Trois mois, dont quelques jours de cours banalisés, sont nécessaires à la mise en place du gala. Au cours de cette préparation, bancs, tables et bars sont construits, des tableaux viennent décorer les murs et corridors, le tout en accord avec le thème de chaque salle. Le Hangar 14 est métamorphosé, des kilomètres de câbles électriques sont tirés, les étudiants montent les décors et près de 5 000 m<sup>2</sup> de moquette sont posés. Cette aventure, en plus d'être formatrice au métier d'ingénieur, crée une très forte cohésion entre les élèves de toutes les promotions. Ce gala est organisé par le Comité des Fêtes (nommé après "CdF").

### **Article 1 : Conditions Générales du Grand Gala**

#### *Article 1-1 : Conditions d'entrée*

Une fois le billet présenté à l'entrée du Grand Gala, vous pourrez être soumis à différents contrôles effectués pour votre sécurité. D'une manière générale tout objet pouvant se révéler dangereux, l'alcool et toute substance illicite, sont interdits à l'intérieur de l'enceinte du Grand Gala (bouteille en verre, canette, lames, ...).

De même, votre tenue doit respecter le dress code fourni sur le billet et sur le site internet <https://bordeaux.grand-gala.org/> et doit être en adéquation avec l'élégance et le prestige d'un gala.

**L'entrée sera refusée à toute personne ne respectant pas ces dispositions.**

#### *Article 1-2 Informations complémentaires*

Les spectateurs sont avertis qu'au cas où un film serait tourné pendant le spectacle, leur image serait susceptible d'y figurer.

La direction se réserve la possibilité de modifier les horaires et programmes. Dans ce cas, aucune modification ne pourra donner lieu à un remboursement. En cas d'annulation complète du Grand Gala, seul le prix du billet sera remboursé, les frais annexes ne seront pas remboursés (transports, hôtelleries, gestions, envois, ...).

Lors de la soirée, toute sortie sera considérée comme définitive.

### **Article 2 : Réservation des places**

#### *Article 2-1 : Réservations et préventes*

Dès l'ouverture des réservations, les places peuvent être réservées sur le site <https://bordeaux.grand-gala.org/> Chaque place aux galas sera réservée après avoir été payée via le système de billetterie Lydia disponible sur le site du Grand Gala.

Les précommandes seront disponibles jusqu'au samedi 25 novembre à 20h sur le site du Grand Gala.

*Toute précommande sera impossible une fois la date du 25/11/2023 à 20h passée.*

*L'achat de places sera possible le jour même à l'entrée du Grand Gala.*

D'après la loi du 27 Juin 1919, toute revente à un prix supérieur est interdite. Le détenteur d'un billet

acheté en dehors des points de vente autorisés, pourra se voir refuser l'entrée du Grand Gala.

#### Article 2-2 : Nombre de places

Le nombre de places dans l'enceinte du Hangar 14 est limité. Ainsi la billetterie peut être amenée à fermer avant la date prévue si les places sont toutes réservées.

#### Article 2-3 : Détermination du prix

L'organisateur décide du découpage des prix de vente. La catégorie d'une place est déterminée à l'aide des éléments suivants :

- L'ancienneté des Elèves et Anciens Elèves d'Arts et Métiers ParisTech
- Le statut de chacun des participants (étudiant, ...)

Les prix des billets d'entrée au Grand Gala sont indiqués en Euro Toutes Taxes Comprises incluant les frais de location ainsi que la participation aux frais de traitement de la commande. (Hors frais de port).

Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euro (EUR).

#### Article 2-4 : Affichage du prix

Le prix des places est communiqué sur le site internet officiel du Grand Gala.

### **Article 3 : Paiement & Validation**

#### Article 3-1 : Mode de paiement

Il pourra être procédé au règlement intégral du prix du ou des billets réservés par carte bancaire. Le règlement doit être effectué pour la contre-valeur exacte et totale de la commande. A défaut, le règlement sera refusé et la réservation annulée. Quel que soit le mode de réservation et de vente, les billets ne peuvent être délivrés au client que contre paiement intégral du prix mentionné sur lesdits billets.

#### Article 3-2 : Validation de la commande

Vous déclarez avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la finalisation de votre commande. En cliquant sur le bouton valider, vous déclarez accepter celle-ci ainsi que les conditions générales ci-dessus.

Les données enregistrées par le Grand Gala font foi et constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées.

Vous allez recevoir un email confirmant l'achat de vos places pour le Grand Gala. Cet email tient lieu de preuve d'achat. Nous vous invitons donc à consulter votre messagerie électronique, à sauvegarder et à imprimer le mail de confirmation.

La commande sera définitive une fois le règlement effectué. Le CdF ne peut être tenu responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande. (Coordonnées du destinataire erronées, erreur sur le N° de carte bleue, erreur de date de validité, email erroné ...)

### **Article 4 : Délivrance des billets**

Les billets donnent lieu à une seule et unique émission. Ils ne sont valables que pour la prestation pour laquelle ils ont été émis.

**Ils ne seront ni repris ni remboursés.**

#### Article 4-1 : Réception des places

Un mail contenant les places sous forme de QR code sera envoyé pour chaque réservation via le site du Grand Gala.

Pour toute réclamation concernant la réception des billets veuillez contacter : [tresorier.bordeaux@grand-gala.org](mailto:tresorier.bordeaux@grand-gala.org)

#### **Article 5 : Responsabilité**

Le CdF décline toute responsabilité en cas d'achat de billet en dehors des points de vente habilités et ne saurait, à quelque titre que ce soit, être tenu par ladite vente.

Ainsi, dans le cas d'une vente à un prix majoré, par des intermédiaires non habilités par Le CdF les majorations effectuées ne seraient pas opposables, à ce dernier, qui ne pourra être destinataire d'aucune réclamation à ce sujet.

L'obligation de vérification est à la charge du client.

A ce titre, il doit vérifier le prix, la date et la prestation mentionnés sur le billet qui lui est délivré afin de s'assurer qu'il correspond bien à la prestation sollicitée.

Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte.

Les ventes de billets sont soumises à la loi française. En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce de Paris est compétent.

#### **Article 6 : Réclamation**

Toute contestation, de quelque nature que ce soit, entrant dans le champ contractuel lié à la délivrance du billet devra être formulée nécessairement par écrit au plus tard 48 heures avant la date de la manifestation.

#### **ARTICLE 7 – Données Personnelles**

Les informations et données vous concernant sont indispensables à la gestion de votre commande. Elles permettent également au CdF de vous contacter, dans la mesure du possible, afin de vous avertir de la modification d'un horaire par exemple.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, aux informations vous concernant. Pour accéder à vos données personnelles enregistrées par le CdF, il vous suffit de vous connecter sur le site du Grand Gala muni de votre email ainsi que de votre mot de passe.

#### **Article 8 : Mention Légales :**

Dénomination : CdF

Siège social : Maison des Arts et Métiers, 33400 Talence

Représentant légal : Emeline Arnoult- Présidente

Téléphone : 07 66 30 09 71